

CRÉDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 3.051.978.400 DH - IMMATRICULÉ AU REGISTRE DE COMMERCE DE CASABLANCA SOUS LE N° 203
SIÈGE SOCIAL : 187, AVENUE HASSAN II, 20019 - CASABLANCA - TÉL. : (+212) 5 22 47 90 00 / (+212) 5 22 47 91 11 - FAX : (+212) 5 22 47 91 63

Communiqué Post Assemblée Générale Ordinaire du 15 Juin 2023 A 15 heures

Sous la Présidence de Monsieur Lotfi SEKKAT, Président Directeur Général du Crédit Immobilier et Hôtelier, société anonyme au Capital Social de 3.051.978.400 Dirhams divisé en 30.519.784 actions d'une valeur nominale de 100 Dirhams chacune, l'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue en présentiel, le 15 Juin 2023 à 15 heures, au siège social sis à 187 avenue Hassan II.

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, l'Assemblée Générale Ordinaire de CIH Bank a approuvé les comptes de l'exercice 2022, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, telles qu'elles ont été publiées dans les journaux d'annonces légales :

- Le Matin du 17 Mars 2023.
- Finance News du 23 Mars 2023.
- La nouvelle tribune 31 Mars 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de fixer le montant des dividendes à servir au titre de l'exercice à :

- Un dividende de 14 dirhams par action

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1er juillet 2023, en numéraire.

Le résultat des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Immobilier et Hôtelier se présente comme suit :

Résolutions	Objet	Nombre d'actions (d): Présents ou représentés (a)	% du capital (b)	Votes valablement exprimés (c)	Voix «Contre»		Abstentions	Voix «Pour»		Résultat de l'adoption de la résolution
					Nombre	%		Nombre	%	
1ère résolution	Ratification des modalités de la convocation	23 714 631	77,70%	23 714 631	0	0	0	23 714 631	77,70%	Approuvé
2ème résolution	Approbation des comptes sociaux	23 714 631	77,70%	23 714 631	0	0	0	23 714 631	77,70%	Approuvé
3ème résolution	Quitus aux commissaires aux comptes	23 714 631	77,70%	23 714 631	0	0	0	23 714 631	77,70%	Approuvé
4ème résolution	Affectation du résultat et fixation du dividende	23 714 631	77,70%	23 714 631	0	0	0	23 714 631	77,70%	Approuvé
5ème résolution	Jetons de présence	23 714 631	77,70%	23 714 631	0	0	0	23 714 631	77,70%	Approuvé
6ème résolution	Conventions règlementées	23 714 631	77,70%	23 714 631	0	0	0	23 714 631	77,70%	Approuvé
7ème résolution	Ratification de la cooptation de M. Khalid SAFIR en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Abdellatif ZAGHNOUN	23 714 631	77,70%	23 714 631	0	0	0	23 714 631	77,70%	Approuvé
8ème résolution	Ratification de la nomination de Mme. Myriam TAZI en qualité d'Administrateur indépendant	23 714 631	77,70%	23 714 631	0	0	0	23 714 631	77,70%	Approuvé
9ème résolution	La démission de M. Khalid EL HATTAB du mandat d'Administrateur	23 714 631	77,70%	23 714 631	0	0	0	23 714 631	77,70%	Approuvé
10ème résolution	Fin du mandat de M. Khalid CHEDDADI en qualité d'Administrateur Indépendant	23 714 631	77,70%	23 714 631	0	0	0	23 714 631	77,70%	Approuvé
11ème résolution	Nomination de M. Khalid CHEDDADI en qualité d'Administrateur	23 714 631	77,70%	23 714 631	0	0	0	23 714 631	77,70%	Approuvé
12ème résolution	Ratification de la nomination de M. Lhassane BENHALIMA en qualité d'Administrateur Indépendant	23 714 631	77,70%	23 714 631	0	0	0	23 714 631	77,70%	Approuvé
13ème résolution	Ratification de l'opération d'augmentation du capital réservée aux actionnaires et aux détenteurs de droits préférentiels de souscription	23 714 631	77,70%	23 714 631	0	0	0	23 714 631	77,70%	Approuvé
14ème résolution	Ratification de l'opération d'augmentation du capital réservée au personnel de CIH BANK et des filiales concernées	23 714 631	77,70%	23 714 631	0	0	0	23 714 631	77,70%	Approuvé
15ème résolution	Pouvoirs en vue des formalités légales	23 714 631	77,70%	23 714 631	0	0	0	23 714 631	77,70%	Approuvé

Conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi 17-95 tel que modifiée et complétée par la Loi 20-05 et la Loi 78-12.

(a) Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés ;

(b) La proportion du capital représentée par ce vote ;

(c) Le nombre total des votes valablement exprimés : après exclusion des actionnaires ne devant pas prendre part au vote en vertu des dispositions de la loi 17-95 ;

(d) Une action correspond à une voix.